

Mairie de LE BIOT

18 route de l'Eglise
74430 LE BIOT
04.50.72.12.06

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS Du Conseil Municipal du 17 décembre 2024

- 73 / 2024 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2024
Adoptée à l'unanimité
- 74 / 2024 – BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCI 2024
Adoptée à l'unanimité
- 75 / 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES
Adoptée à l'unanimité
- 76 / 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : CREANCES ETEINTES
Adoptée à l'unanimité
- 77 / 2024 – MODIFICATION N °17 DES STATUTS DE LA CCHC
Adoptée à la majorité
- 78 / 2024 – DEPLACEMENT DU CHEMIN COMMUNAL SUR LES TELLY
Adoptée à l'unanimité
- 79 / 2024 – REFUS DE DÉLIBÉRER SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE SUR LA DRANSE
Motif du refus : Les conseillers municipaux ont jugé que la présentation du projet manquait de clarté, rendant difficile l'émission d'un avis sur la question.
Décision : Les conseillers municipaux demandent qu'un technicien du projet intervienne lors d'un prochain conseil municipal pour en fournir une explication détaillée.
- 80 / 2024 – DECISION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU & ASSAINISSEMENT
Adoptée à l'unanimité
- 81 / 2024 – RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS
Adoptée à l'unanimité
- 82 / 2024 – ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE
Adoptée à l'unanimité
- 83 / 2024 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE
Adoptée à l'unanimité

Le Biot, le 18 décembre 2024

Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER

